

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 21 avril 2023 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis à la salle des fêtes de Juré, le 27 mars 2023 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, LOIZZO Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PONCET Pascal, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : PONCET Didier, BARLERIN Emmanuelle,

Absents excusés : BRUEL Laurent, BATTANDIER Maud, CROZET Guy.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE PO7 MASSIF CENTRAL, TYPE D'ACTION 7.5.2.6
PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE 2021-2027 :**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La Communauté de Communes du Pays d'Urfé pour le compte du service unifié économie et emploi souhaite déposer un dossier dans le cadre du programme FEDER 2021-2027, priorité 7 Massif Central.

Le projet pour lequel la Communauté de Communes du Pays d'Urfé sollicite le FEDER s'intitule « Renforcer l'attractivité du territoire et créer les conditions favorables à l'installation de nouveaux actifs ».

La date prévisionnelle du projet est du 1er septembre 2023 au 31 août 2026.

La finalité de la démarche est de poursuivre la dynamique engagée en termes d'accueil de nouveaux actifs afin de permettre le renouvellement et la diversification économique et de soutenir les activités économiques à fort ancrage local. Pour atteindre cet objectif général, les objectifs opérationnels sont les suivants :

-Faciliter l'immersion et l'accueil des nouveaux arrivants ;

~~Poursuivre le travail sur le renouvellement économique des activités de proximité et notamment dans le secteur agricole ;~~

~~Travailler les liens villes-campagnes ;~~

~~Augmenter le nombre de porteurs de projets sensibilisés à la création et la reprise d'activités ;~~

~~Faciliter les installations sur le territoire ;~~

-A partir des ressources locales et particulièrement alimentaires, faire émerger des activités nouvelles génératrices de revenus ;

1 chargé de mission développement économique et attractivité sera consacré à l'animation du projet. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnels	164 810,88 €	FEDER (54,33%)	92 250,00 €
Dépenses de prestations externes	5 000,00 €	Autofinancement Communauté de communes	77 560,88 €
TOTAL	169 810,88 €	TOTAL	169 810,88€

Suite à l'exposé de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire,

Par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

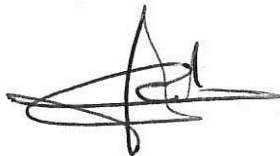
Article premier : DECIDE de solliciter le concours financier du FEDER pour un montant de 92 250€ ;

Article 2 : VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 27 avril 2023
Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Mis en ligne sur www.ccpu.fr le 4 mai 2023

RF SOUS PREFECTURE DE ROANNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/04/2023 042-244200820-20230427-DE_2023_020-DE